



**COMITE DE PILOTAGE « REVISION DU PROGRAMME  
PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU »  
26 FEVRIER 2016  
RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Etaient présents**

Valérie Comin, Pascale Got, Henri Sabarot, Patrick Berron, Dominique Pallet, Christian Cazaux, Pascal Abiven, Jean-Claude Peintre, Hélène Crombez, Alexia Baquey, François Delattre, Jésus Veiga, Jean-Pierre Deyres, Jean-Luc Pallin, Catherine Guillerm, Jean-Marie Castagneau, Marie Varenne, Philippe Goulée, Stéphanie Larbodie, Rachel Nadau, Alain Bouchon, Alexandre Pelle, Clémence Menegazzi, Jérôme Guillemot, Alexandre Dumaître, François Bottin, Florent Pallois, Marie-Pierre Viallet-Nouhant, Nicolas Diot, Claudia Etchecopar Etchar, Alain Berard, Jean-Jacques Heraud, Guillaume Rielland, Jean-Quentin Duval, Elisabeth Arnaud, Patrick Point, Gérard Larrue, Jérôme Blanc, Jean-Claude Dartiguelongue, Christelle Charlaix Charlotte Dubreuil, Sébastien Dufour, Frank Quenault

**Etaient excusés**

Jean-François Renard, Denis Chaussonnet, Jean-Jacques Maurin, Annie Teynie, Jean-Michel Huguet, Alain Camedescasse, Manuel Ruiz, Gérard Glaentzlin, Caroline Astre, Eric Lavie, Sylvain Brogniez, Elsa Barré, Amélie Castro, François Sargos. Daniel Bourdie, Sophie De Lavergne.

**L'ordre du jour comprenait deux points :**

1. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, GEMAPI – DDTM, Florent Pallois
2. La présentation de la 1<sup>er</sup> phase de la Révision du Programme pluriannuel de Gestion des Cours d'eau, GEREKO, LINDENIA, Matthieu Martin, Boris Stenou

L'intégralité des diaporamas présentés est disponible sur le site

<http://www.gesteau.eafrance.fr/sage/lacs-médocains>

Rubriques « Documents – Réunions »

## 1. La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, GEMAPI – DDTM, Florent Pallois

Florent Pallois explique les principes de la compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations. La loi affecte cette compétence au bloc communal (commune, EPCI) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE**

**Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles – janvier 2014**

**Instaure une compétence obligatoire en matière de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)**

Une gestion de l'eau sous compétence locale (EPCI) exercée à l'échelle du bassin versant

Associer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

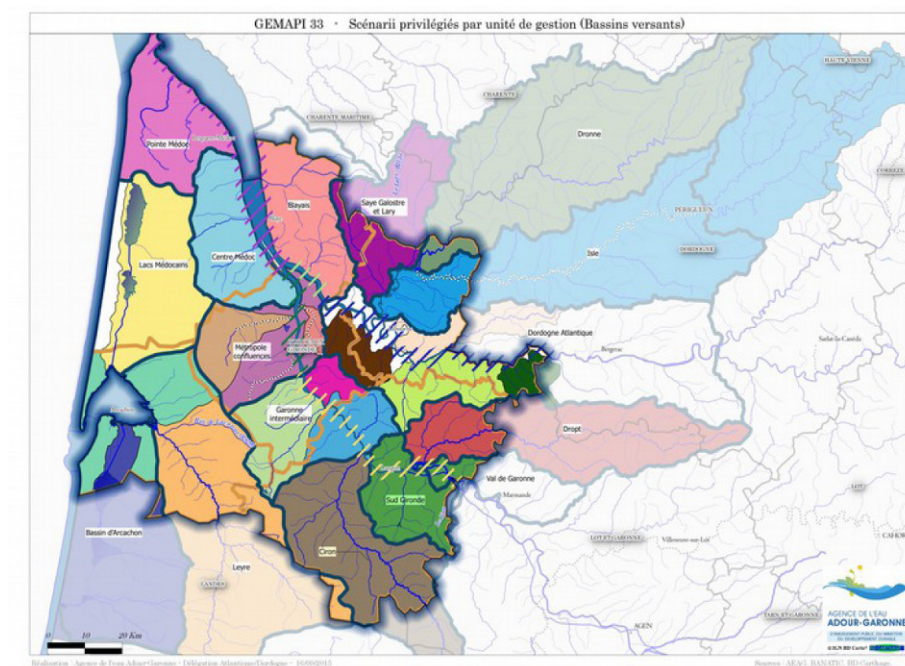
Organiser la gestion de systèmes d'endiguement

S'assurer d'un gestionnaire aux moyens techniques et financiers adaptés

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

www.eau-adour-garonne.fr

Sur le bassin versant des lacs médocains, le scénario envisagé est de conserver le périmètre actuel du SIAEBVELG pour mettre en œuvre cette compétence. Il s'agira en particulier de prévoir les modalités administratives en lien avec les Communautés de Communes et le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon.

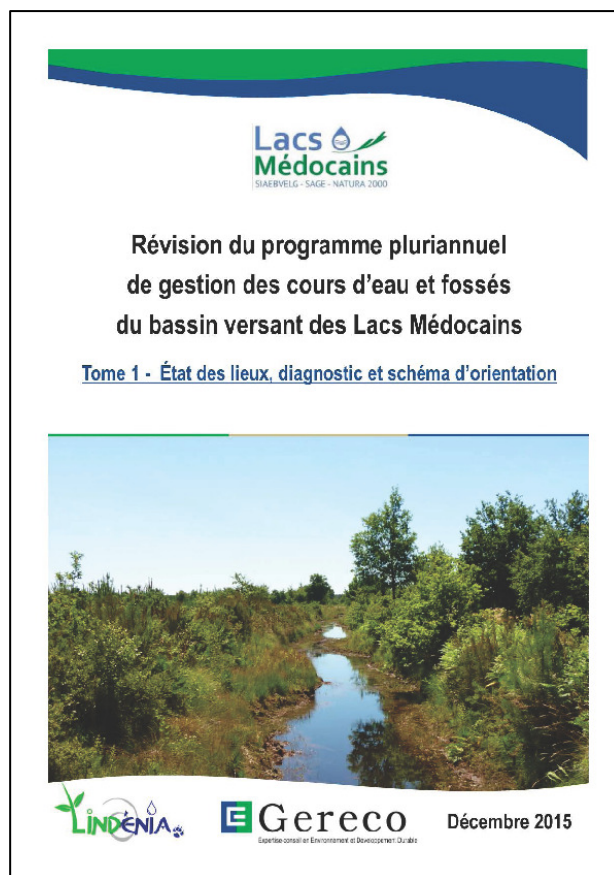


## 2. La présentation de la 1<sup>er</sup> phase de la Révision du Programme pluriannuel de Gestion des Cours d'eau, GERECO, LINDENIA, Matthieu Martin, Boris Stenou

Un premier programme de gestion des cours d'eau avait été établi en 2007. Il a été proposé en 2015 d'actualiser ce programme en y intégrant également le réseau hydrographique communal.

Cette révision du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau a alors été confiée, après appel d'offres, aux bureaux d'études Gereco et Lindenia. Cette mission portée par le SIAEBVELG, est financée par l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et le Département.

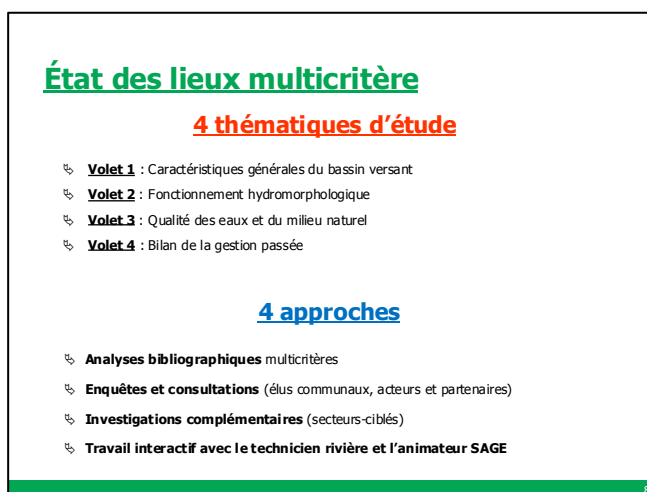
Suite à la réunion de lancement en avril 2015, Matthieu Martin et Boris Stenou ont réalisé en collaboration avec Sébastien Dufour, un état des lieux et un diagnostic des cours d'eau du bassin versant des lacs médocains : analyse bibliographique, envoi et analyse d'un questionnaire, cartographie de terrain, rencontres dans chacune des communes.



Ce travail a donné lieu à la rédaction d'un premier rapport qui a été diffusé aux partenaires avant la réunion.

Ce document fait l'objet d'une présentation synthétique par les bureaux d'études afin de recueillir les observations des membres de la CLE et du COPIL des Lacs Médocains :

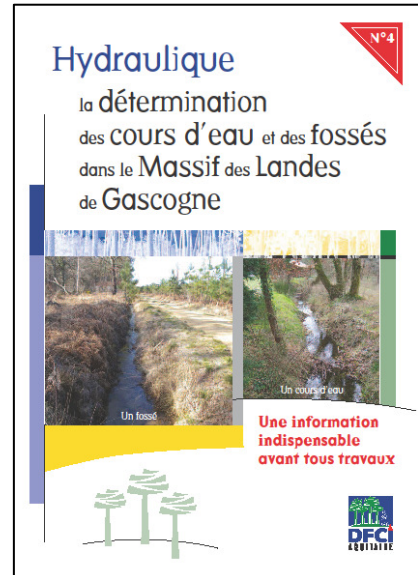
- Rappel du contexte et des objectifs de l'étude,
- Etat des lieux et diagnostic (hydromorphologie, biodiversité, évaluation de la gestion...),
- Premier schéma d'orientation pour les enjeux, objectifs et actions à venir.



La question de l'identification des cours d'eau et des fossés fait l'objet de discussions.

Il est expliqué que la méthode utilisée est celle proposée par les Services de l'Etat et ses partenaires avec en particulier une clé de détermination éditée par la DFCI. L'Etat a en charge la mise en ligne des données sur le site Internet de la Préfecture sachant qu'une majorité du réseau hydrographique du bassin versant y était déjà classée « cours d'eau » ou « fossé » avant la réalisation de cette étude. Le SIAEBVELG transmettra ses données complémentaires de terrain à la DDTM.

Il est enfin indiqué que ces classements déjà existants permettent dès à présent une gestion adaptée du réseau hydrographique en tenant compte de l'ensemble des enjeux : sécurité publique, milieux naturels, usages.



**Les enjeux anthropiques liés au risque inondation apparus à l'échelle du bassin.**

→ Craste de l'Eyron à Saumos, canal du Porge à Lège, Berle et craste de Planque Haute à Lacanau, abords des lacs à Lacanau...

- Entretien (drainage) excessif du réseau de crastes et fossés
- Débordements des lacs
- Remontée de nappe
- Dimensionnement d'ouvrages
- Déficit de zones d'expansion de crue (en amont)

15

Sur l'enjeu de sécurité et des inondations, il est rappelé que malgré des conditions météorologiques très pluvieuses cet hiver, la situation à l'échelle du bassin versant est restée satisfaisante. Il sera toutefois important d'apporter des améliorations sur le bassin du Biron-Lambrusse et d'être vigilant sur les méthodes d'entretien sur le bassin versant du lac de Lacanau (Planquehaute, Berle, Eyron), le canal...

Pour la prévention des incendies et la gestion forestières, les partenaires

transmettront des informations complémentaires pour compléter le rapport de phase 1 en particulier sur la question des pistes DFCI d'intérêt opérationnel.

La question de la situation de l'ensablement et des érosions est formulée mais la quantification des phénomènes est actuellement impossible. Il sera intéressant de prévoir des modalités de suivi de ces phénomènes dans le prochain programme de gestion.

Concernant la gestion des zones humides, il est remarqué que la thématique des lagunes forestières n'est que très peu abordée. Etant donné la particularité de ces milieux, une action spécifique pourra être étudiée et il est proposé de se rapprocher de la démarche entreprise dans le département des Landes et sur le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne avec les forestiers.

**Zones humides**

- 11 000 hectares (marais, landes humides, lagunes forestières, ripisylves...)
- Très fort intérêt patrimonial (classement en 2 sites Natura 2000)
- 3 grands types de fonctions :
  - Rôles hydrologique et hydraulique
  - Rôle physique
  - Rôles biologique et écologique

➔ Provision de nombreux services (valeurs sociales et culturelles, prévention des risques naturels...)

26

Le rapport de phase 1 ainsi que le diaporama seront transmis aux membres du groupe de travail afin qu'ils apportent leurs contributions avant la prochaine réunion envisagée avant l'été.